



Actualisation 2022 des perspectives financières de l'AI : explications

Dans le cadre de :

Perspectives financières des assurances sociales

Date : 15.06.2022

Stade : Publication

Domaine : AI

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) actualise régulièrement les perspectives financières de l'AI. Une fois par an, voire plus si nécessaire, les dernières informations disponibles sont intégrées à ces projections.

Pour actualiser ses calculs prospectifs, l'OFAS utilise divers indicateurs et des hypothèses exogènes, en particulier les scénarios de l'évolution démographique de l'Office fédéral de la statistique (OFS), les valeurs de référence macroéconomiques pour la planification financière de l'Administration fédérale des finances (AFF) et les pronostics du Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles. Ces données ne sont pas compilées par l'OFAS ; elles valent pour l'ensemble de l'administration fédérale.

L'évolution du taux de mise en invalidité fait notamment l'objet d'une estimation. L'OFAS part du principe que ce taux comprend une composante stochastique, qui doit être modélisée en fonction du sexe et de la tranche d'âge. Pour actualiser les perspectives financières de l'AI, il importe également de prendre en compte les données disponibles les plus récentes. En l'occurrence, les nouvelles rentes pondérées¹ ont légèrement augmenté durant les exercices 2020-2021, ce qui se répercute sur les projections.

En 2021, l'OFAS a publié trois scénarios pour les perspectives financières de l'AI, qui se rapportent à l'évolution des nouvelles rentes pondérées. Basés sur les scénarios de l'évolution démographique pour ces prochaines années, ils tablent respectivement sur un total de 14 300, 15 500 et 16 900 nouvelles rentes en 2022. Le scénario moyen n'est pas nécessairement le plus vraisemblable. Il décrit une évolution possible dans l'intervalle situé entre les deux autres scénarios (bas et haut). Étant donné qu'une diminution du nombre de nouvelles rentes donnerait lieu à un résultat de répartition plus

¹ Les nouvelles rentes pondérées représentent un indicateur important pour le monitoring de l'assurance-invalidité réalisé par l'OFAS. Une rente entière est pondérée par un facteur de 1, un quart de rente par un facteur de 0,25, une demi-rente par un facteur de 0,5 et trois quarts de rente par un facteur de 0,75.

élevé pour l'assurance, le premier scénario est qualifié de « haut ». Dans la même logique, les deux autres variantes sont appelées « scénario moyen » et « scénario bas ».

Situation actuelle

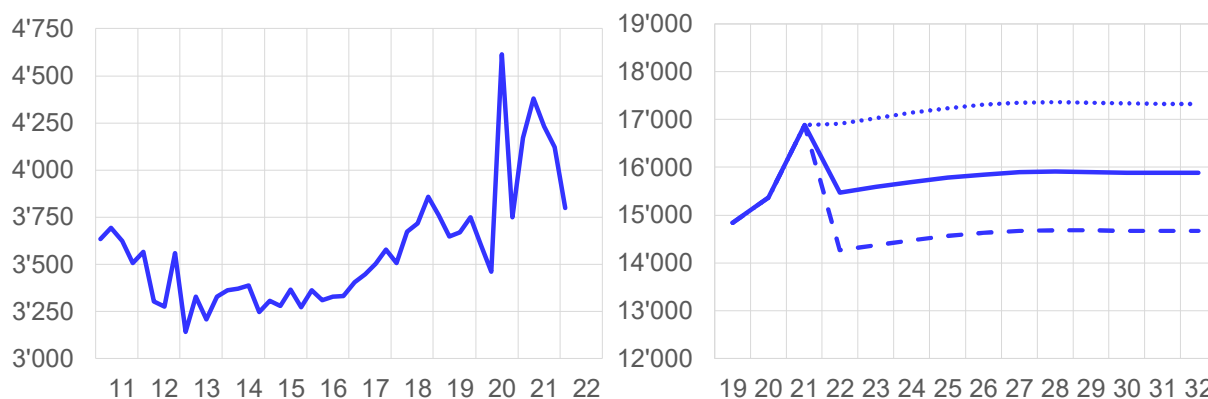
Réalisée en mai 2022, l'analyse des dernières évolutions des indicateurs disponibles n'a pas conduit à une réévaluation des développements possibles et des risques. Les trois scénarios² présentés en été 2021 sont donc maintenus, mais actualisés avec les données désormais connues de l'année 2021.

Les changements survenus depuis juin 2021 dans les perspectives financières de l'AI s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

- **Évolution des nouvelles rentes pondérées : l'évolution des nouvelles rentes** est restée instable jusqu'au premier trimestre 2022. Le graphique 1 présente les données disponibles sur l'évolution des nouvelles rentes de 2011 au premier trimestre 2022, ainsi que les scénarios correspondants à partir de 2022. En 2021, les nouvelles rentes ont augmenté de plus de 9 % par rapport à 2020 ; on constate toutefois une légère détente à partir du 3^e trimestre 2021, qui s'est confirmée début 2022. Différents facteurs peuvent avoir influencé cette évolution entre 2017/2018 et 2021 : accélération des procédures et réduction du nombre de cas en suspens, modifications de la jurisprudence (en particulier concernant les maladies psychiques), adaptation de la méthode mixte et effets du système de rentes linéaire à partir de 2022 (bien que pour l'heure, peu de rentes aient été octroyées en vertu du nouveau droit). Pour le moment, il est difficile de déterminer quelle sera l'influence de ces facteurs en 2022 et au-delà ; les trois scénarios tentent de répondre à cette incertitude.

Graphique 1 : **Évolution des nouvelles rentes pondérées en Suisse**

à gauche : données trimestrielles, évolution jusqu'au 1^{er} trimestre 2022, données désaisonnalisées
à droite : données annuelles, dernières valeurs connues pour 2019, 2020 et 2021 et scénarios à partir de 2022
courbe supérieure = résultats d'exploitation faibles (scénario bas), courbe inférieure = résultats d'exploitation élevés (scénario haut), courbe du milieu = résultats d'exploitation moyens (scénario moyen)



Source : OFAS

- **Évolution des contributions de la Confédération (40 % des recettes de l'assurance) :** les contributions de la Confédération dépendent de l'évolution des recettes de la TVA, lesquelles sont fortement dépendantes de la conjoncture. En 2021, les contributions

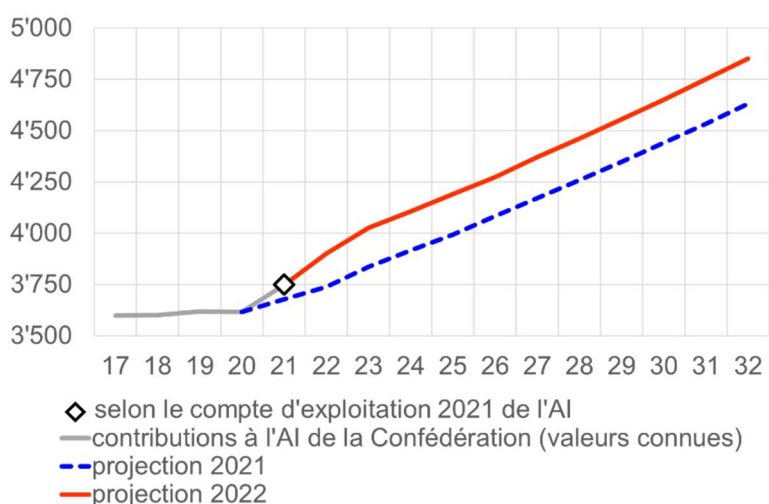
² Voir la fiche d'information publiée en été 2021 : Trois scénarios pour l'assurance-invalidité (PDF, 184 kB, 17.09.2021), disponible sur <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/iv/finanzen-iv.html>.

de la Confédération ont augmenté de 3,6 %, une hausse plus importante que prévu. Ce niveau étonnamment élevé (contribution fédérale 2021) ainsi que les perspectives économiques toujours bonnes (mars 2022) expliquent le changement de niveau visible dans le graphique 2 entre 2022 et 2032.

- *Évolution des cotisations salariales (60 % des recettes de l'assurance)* : comme pour les contributions de la Confédération, le montant plus élevé qu'escompté des cotisations 2021 et les prévisions économiques toujours positives ont engendré une hausse du niveau jusqu'en 2032 (comparable à l'actualisation des contributions fédérales, voir graphique 2).

Ces deux évolutions laissent prévoir des recettes plus importantes qu'estimé il y a un an pour les dix prochaines années (2022-2032) : elles devraient atteindre une valeur nominale de 2,6 milliards pour les contributions fédérales et de 2,2 milliards pour les cotisations salariales.

Graphique 2 : **Évolution de la contribution fédérale aux prix courants, calculs de juin 2021 et de juin 2022**



Sources : OFAS, AFC

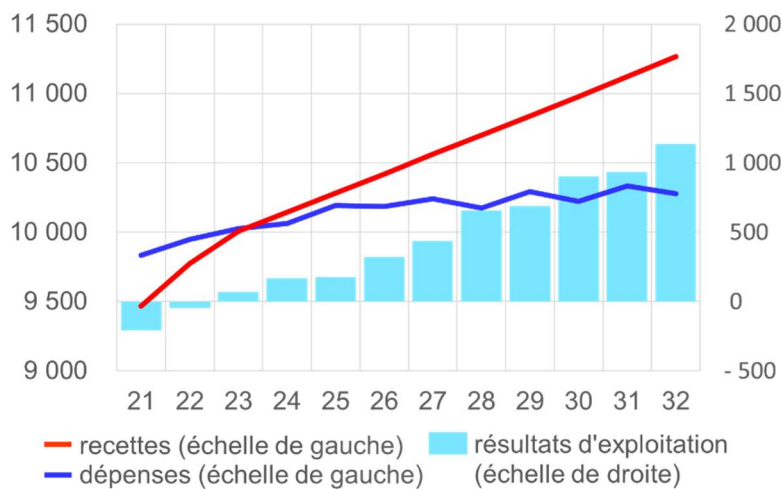
Recettes, dépenses et résultats d'exploitation selon les trois scénarios

Le graphique 3 met en évidence l'évolution des recettes, des dépenses et du résultat d'exploitation jusqu'en 2032 selon les trois scénarios. L'AI parviendra à réaliser des excédents à partir de 2023 (scénarios haut et moyen) ou 2024 (scénario bas).

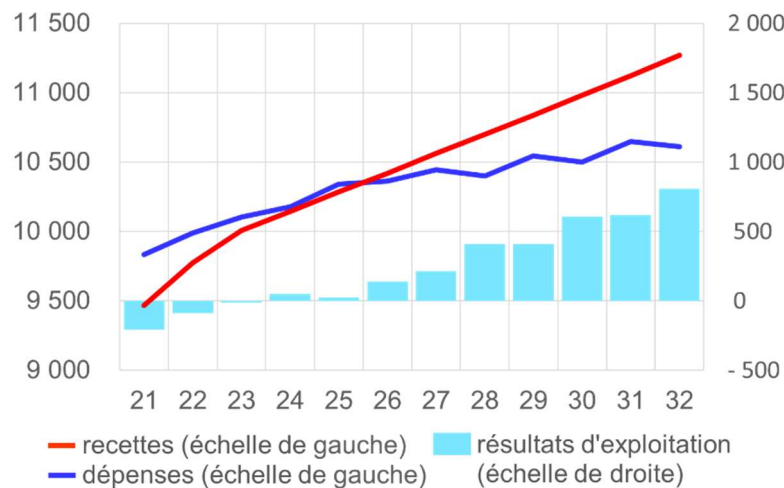
Les trois scénarios reposent sur l'estimation faite par l'OFAS des incertitudes et des risques actuels concernant l'évolution des nouvelles rentes. Pour l'instant, bien que l'incertitude concerne également l'évolution des recettes, l'OFAS n'a pas développé de scénarios. De tels scénarios impliqueraient la fixation d'hypothèses exogènes économiques et financières alternatives à celles utilisées dans le cadre du budget et de la planification financière de la Confédération. Lors de la prochaine actualisation des perspectives financières, l'office réévaluera ces risques à la lumière des derniers développements.

Graphique 3 : **Dépenses, recettes et résultat d'exploitation 2021-2032**, valeurs connues (2021) et trois scénarios, en millions de francs, aux prix de 2022

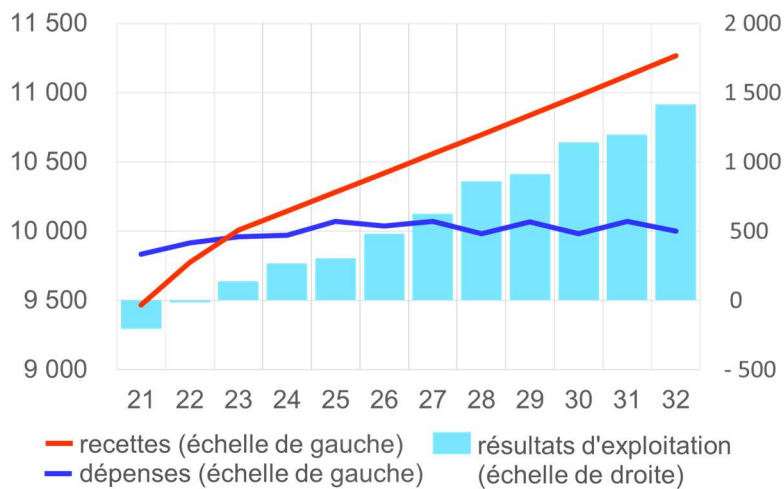
Scénario moyen



Scénario bas



Scénario haut



Source : OFAS

Les dernières perspectives financières de l'AI sont disponibles ici :
[Situation et perspectives financières de l'AI \(admin.ch\)](#).